



Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, signée à New York, le 9 décembre 1999 - Adhésion de la Zambie.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 7 avril 2017, la Zambie a adhéré à la Convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 7 mai 2017, conformément au paragraphe 2 de l'article 26 de la Convention.

